

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. Onan](#)[CollectionBoite_013-8-chem | H \[hermaphrodites ?\] / Jurisprudence. Item](#)[Religieuse prétendue hermaphrodite 30](#)

Religieuse prétendue hermaphrodite 30

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0680

SourceBoite_013-8-chem | H [hermaphrodites ?] / Jurisprudence.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

prétendue Hermaphrodite. 339

le sexe féminin prévaut; parceque la nature formant plus aisément une femme qu'un homme, il faut toujours conclure qu'elle a eu dessein de faire ce qu'elle fait plus facilement. * Et en cet état elle est capable de tous les Bénéfices qu'une fille peut posséder: on ne la doit point envisager comme un monstre.

Je sçai, Messieurs, qu'il ne faut rien donner à Dieu que de parfait; qu'il lui faut immoler des victimes entières. La Loi de Moïse rejetoit du ministère les aveugles, les boiteux, & ceux qui avoient d'autres défauts; & c'est de cette Loi que le Canon *hunc etenim. Dist. 49. a* été pris, où il est parlé de plusieurs défauts de cette qualité, qui font obstacle à l'homme, & qui emportent son exclusion du service & du ministère des Autels.

Je sçai que dans ce Canon le terme de *ponderosus* y est. On l'a expliqué d'une personne imparfaite dans sa formation; la Glose cependant l'explique par le terme de *Criminosus*. Le Glossateur le définit ainsi: *Qui nequaquam ad opus nefarium rapitur; sed ejus animus voluptate luxuriæ rapitur*. C'est donc un crime de l'esprit & de la pensée plutôt que du corps; & Dieu, qui veut que

* *Juxta Hugonem credo quidd' debeat judicare de eo tanquam fœmina sexus in eo prævaleat.*

P ij

BnF
MSS

